

AIDE RÉGIONALE AUX FRAIS DE CONCOURS 2026

Une aide régionale aux frais de concours peut être versée à chaque étudiant éligible au dispositif et inscrit en deuxième année de classes préparatoires.

L'aide est attribuée aux familles ayant un quotient familial (QF) annuel inférieur ou égal à 10 140€

L'année de référence pour le QF est l'année N-1. Toutefois, une modification très profonde et durable de la situation postérieure à l'année de référence peut justifier que les revenus plus récents soient pris en compte.

L'aide régionale jusqu'à 323€ par concours, est limitée à 3 concours maximum par an, soit plafonné à 969€ par an

L'étudiant avance les frais, l'aide lui est versée ensuite et ne peut être supérieure aux dépenses engagées.

Comment formuler votre demande

Les pièces justificatives de ressources et les dépenses acquittées devront être présentées et accompagnées d'une demande écrite sur papier libre, **auprès du service intendance**.

Liste des pièces à joindre à la demande

- avis d'imposition ou de non imposition faisant apparaître le revenu fiscal et le nombre de parts fiscales
- un relevé d'identité bancaire

Liste des pièces justificatives de vos dépenses au nom de l'étudiant :

- récapitulatif d'inscription au concours
- copies des convocations
- factures d'hébergement, titre de transport, ticket de paiement
- en cas d'utilisation du véhicule personnel : carte grise + ticket de paiement (carburant, péage..)

**si vous rencontrez des difficultés pour avancer ces frais, rapprochez-vous du service intendance pour connaître les éventuelles possibilités (caisse de solidarité...)*



LYCÉES

Aide régionale aux frais de concours pour les élèves *en classe préparatoire aux grandes écoles*

 **Région
île de France**
POUR GAGNER *ensemble*